

ARDHIS

**Rapport moral
2020**

CETTE ANNÉE, l'association a relevé plusieurs défis. Le premier a été de poursuivre l'accueil des bénéficiaires pour leur offrir un accès aux droits et un accompagnement de qualité, malgré l'interruption du fonctionnement habituel de l'association. Les contraintes sanitaires ont en effet rendu impossibles les grandes réunions ou permanences des deuxièmes et troisièmes samedis du mois, du fait du nombre de personnes reçues, mettant fin brutalement à un fonctionnement instauré à la création de l'association. Cette poursuite des activités de l'association, qui a pris la forme de permanences hebdomadaires, a été permise par l'investissement des bénévoles et par le fait de disposer de nos propres locaux rue Henri Chevreau à Paris.

Après la signature du bail en mars 2020, les travaux d'aménagement des locaux de la rue Henri Chevreau ont été réalisés pendant l'été, pour les rendre pleinement fonctionnels à la rentrée 2020. La bonne gestion des finances de l'association lui a permis de mener ces travaux sans difficulté, grâce au soutien du Fonds Inkermann, de Paris Habitat, et de la mairie de Paris pour le fonctionnement de l'association, même si la souscription d'un prêt a été nécessaire pour épargner la trésorerie. Les locaux de la rue Henri Chevreau ne couvrent néanmoins pas tous les besoins de l'association, notamment pour les activités collectives, telles que les cours de français et de théâtre, les formations, et les activités de convivialité pour les bénéficiaires, et en bureaux individuels. Pour cette raison, l'association continue de louer des bureaux auprès de Plateau urbain à Montreuil, après la rue Laffitte dont l'occupation a pris fin en décembre 2020. Nous sommes également entré-e-s en discussion avec la mairie de Paris pour un lieu partagé avec d'autres associations LGBTI+, ce qui permettrait à l'association de couvrir tous ses besoins en locaux pour les années à venir.

En parallèle de cette réorganisation temporaire due à la situation sanitaire, des ateliers de concertation avec les bénévoles ont eu lieu en janvier 2021 pour les associer à la réflexion sur l'accueil des bénéficiaires. L'initiative a été interrompue par le troisième confinement, mais elle est destinée à se poursuivre dès que les activités de groupe seront de nouveau possibles en présentiel. Cette concertation doit nous permettre d'amorcer une réflexion sur la professionnalisation ou semi-professionnalisation de certaines activités de l'association, comme la coordination, la santé sexuelle ou l'accompagnement social, notamment en direction des personnes réfugiées. Des expérimentations ont lieu en ce sens : un partenariat avec l'association *Dessine-moi un mouton* nous a permis de disposer d'une assistante sociale une demie-journée par semaine et l'association disposera bientôt d'un-e professionnel-le de santé mentale deux jours par semaine grâce au soutien de la Fondation de France. Cette réflexion est indispensable pour décharger les bénévoles de certaines activités et épargner leur engagement d'un épuisement constaté par de nombreuses associations luttant pour les droits humains et les droits des personnes LGBTI+, pour préserver ce qui fait la richesse de notre savoir-faire, cette capacité d'écoute et de recueil de la parole des personnes persécutées ou en difficulté face à une administration abusive, notre suivi au plus près des dossiers et notre expertise juridique.

Cette expertise a été mise en valeur par la structuration d'une offre de formation à destination des professionnel-les de l'asile, et dans une moindre mesure pour celles et ceux qui sont en contact avec les couples binationaux ou étrangers, grâce au recrutement d'une ingénieure pédagogique pendant cinq mois. Cette mission s'est terminée par deux succès : la tenue d'une première formation sur la demande d'asile des personnes LGBTI+ de quatre demi-journées en partenariat avec l'antenne Île-de-France de la Fédération des acteurs de solidarité en mars 2021 et l'obtention dans la foulée de la certification Qualiopi, qui permet à l'association de percevoir les fonds destinés à la formation professionnelle. Cette activité de formation, soutenue par la DILCRAH, est destinée à augmenter les ressources de l'association, mais aussi à valoriser notre expertise auprès de nos partenaires et des pouvoirs publics et œuvrer pour un meilleur accueil des personnes étrangères LGBTI+. En effet, si l'expertise de l'association est reconnue et son action considérée comme nécessaire, cette reconnaissance ne s'est pas accompagnée de l'octroi de ressources et de moyens par les pouvoirs publics, qui tirent alors profit du travail fourni à titre bénévole.

Tout au long de l'année, l'association s'est mobilisée pour la défense du droit d'asile et du droit au séjour, ce qui illustre l'attachement du conseil d'administration au caractère militant de l'association. Nous avons poursuivi notre combat contre la liste des pays d'origine dits « sûrs », qui délégitime certaines demandes d'asile et néglige les droits des personnes LGBTI. L'association a mené une nouvelle campagne de communication la semaine du 17 mai, tandis que l'audience au Conseil d'État relative au contentieux en cours avait lieu le 19 mai 2021 : les conclusions de la rapporteure publique laissent espérer un retrait de plusieurs pays de la liste, en particulier ceux qui pénalisent les relations homosexuelles. L'association a aussi alerté sur la dégradation des garanties de procédures devant l'OFPRA et la CNDA, où des personnes dont l'orientation sexuelle a été reconnue se sont vues refuser la qualité de réfugiées.

Enfin, l'association a été confrontée à nouveau aux violences sexuelles que peuvent subir les personnes qu'elle accompagne, y compris en son sein. En réponse, elle a choisi d'intensifier sa politique de prévention et de lutte contre les violences sexuelles, qui avait été initiée en 2019 avec l'adoption de la charte des bénévoles. Des sessions de sensibilisation ont été organisées à destination de tou·te·s les bénévoles pour mieux identifier et combattre les violences sexuelles ; elles font partie du parcours de formation obligatoire de tou·te accompagnant·e et sont destinées à se tenir régulièrement. Une session de formation est prévue en septembre 2021 à destination des bénévoles impliqué·e·s dans les instances de gouvernance de l'association. Cette politique doit se poursuivre par la construction d'outils de prévention à destination des personnes accompagnées par l'association, en ouvrant une discussion avec les personnes concernées.

Le conseil d'administration a su relever ces défis grâce à l'engagement de tou·te·s les bénévoles. Je souhaite que nous puissions les relever une nouvelle année.